

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
Arrondissement de Muret
Canton de Portet sur Garonne

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PINS-JUSTARET**

NOMBRE DE MEMBRES			SÉANCE du 21 janvier 2026
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-six et le vingt et un janvier à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la Commune de Pins-Justaret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GUERRIOT, Maire.
<u>27</u>	27	<u>26</u>	
Date de la convocation			
15 janvier 2026			

Étaient présents : 23

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, ABADIE, LAFONT, MARTY, SAUVAGE, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES, COUESNON
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations : 03

Mme COMBA avait donné procuration à Mme MARTY
M. PERON avait donné procuration à Mme LAFONT
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN

Absents : 01

M. PIRIOU

Le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 00.

Mme ABADIE est élue secrétaire de séance à l'unanimité (26 voix pour).

M. le Maire : On va dire qu'il est 18 h à quelques secondes près, donc je vous propose d'ouvrir la séance à 18 h. Bienvenue à tous pour cet avant-dernier Conseil municipal du mandat, avec essentiellement à l'ordre du jour le débat d'orientation budgétaire, donc un ordre du jour assez court. On va procéder à l'appel.

On va commencer à examiner l'ordre du jour. Je rappelle qu'on n'a pas pu donner le procès-verbal du précédent Conseil puisqu'en fait, on l'a reçu avant-hier. Entre les fêtes, notre prestataire ne l'a pas fait, donc on aura les deux PV pour le prochain Conseil.

Mme LAFONT : Est-ce qu'on pourrait avoir le PV que vous avez et non pas au prochain Conseil ?

M. le Maire : On est obligés de le donner au moment du Conseil.

Mme LAFONT : Non, tu peux très bien l'envoyer entre les conseils, cela nous permet de ne pas avoir deux PV à lire en même temps.

M. le Maire : On est obligés de le donner en Conseil. En tout cas, je le donnerai au Conseil.

Mme LAFONT : Voilà, c'est ton choix.

M. le Maire : C'est mon choix.

Le budget 2026, on commence par le débat d'orientation budgétaire.

DÉLIBÉRATION N° 2026-01-01

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Le Conseil municipal est invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif. La tenue d'un tel débat est prescrite par les articles L. 2312-1 et suivants du CGCT.

C'est l'occasion, pour les membres du Conseil municipal, d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement, et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Le rapport d'orientation reprend les orientations arrêtées tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement lors des réunions des commissions préparatoires. Il est composé de trois parties :

I – LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE

- A – La structure du Budget
- B – L'environnement économique national
- C – Les éléments clés de la Loi de Finances 2026

II – LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

- A – Les résultats de l'exercice budgétaire 2025
- B – L'exécution 2025
- C – Les restes à réaliser
- D – La dette
- E – Les recettes fiscales 2026
- F – Les allocations compensatrices
- G – Les dotations
- H – Les contingents et participations
- I – Les indemnités des élus

III – LES ORIENTATIONS 2026

- A – Les charges de fonctionnement
- B – Les produits de fonctionnement
- C – Les dépenses d'investissement
- D – Les recettes d'investissement
- E – Les travaux de moyen et long terme

Mme RAHIN : Le Conseil municipal est invité, comme chaque année, à tenir son débat d'orientation budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif. La tenue d'un tel débat est prescrite par les articles L. 2312-1 et suivants du CGCT et dorénavant, il est pris acte de ce dernier par une délibération spécifique.

C'est l'occasion, pour les membres du Conseil municipal, d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement, et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Les points principaux du document que vous avez reçu, tout d'abord, les résultats d'exercice budgétaire de 2025. Le budget de 2025 a connu un bon taux d'exécution en section de fonctionnement, puisque 83,35 % ont été atteints pour les dépenses et 103,81 % pour les recettes. En section d'investissement, plus de 90 % des dépenses pour la réalisation des projets prévus au budget ont été réalisées et en recettes, 63,98 %. Ce qui nous donne, au niveau des résultats, pour l'exercice, un solde de fonctionnement et d'investissement confondu de 577 370,25 €.

Les reports de 2024 représentaient - 289 486,07 €, ce qui donne un résultat de clôture 2025 de 287 884,18 €. Les restes à réaliser sont de 213 090,38 €, on verra le détail tout à l'heure. Donc, le résultat cumulé en section de fonctionnement est de 964 325,52 € et en section d'investissement de - 463 350,96 €. On a donc un résultat cumulé de 500 974,56 €.

Au niveau de l'exécution 2025 concernant les dépenses de fonctionnement, je ne vais pas balayer tous les sujets, mais les points notables sont les charges de personnel qui ont été exécutées à 95,78 %. Notamment, on a eu une stagiairisation dans l'année, deux recrutements de contractuels et une fin de contrat, cinq saisonniers et la fin d'un parcours emploi et compétences. L'attribution de compensation a été plus élevée que prévu, en raison d'une forte augmentation des coûts des services communs, essentiellement frais de ménage et ATSEM, et une création d'une nouvelle allocation relative à la petite enfance, reversée au Muretain Agglo.

Au niveau des recettes, le chapitre 13, atténuation de charges, a été plus élevé avec 288 % par rapport au budget prévu, car il y a eu plus de remboursements sur les rémunérations du personnel absent, qui ont été supérieurs aux prévisions.

Concernant les impôts et taxes réalisés à 74 %, c'est notamment parce que la recette de taxes sur les terrains devenus constructibles, qui était prévue pour 80 000 €, n'a pas été réalisée, car les promesses de vente n'ont pas été signées ou ne sont pas traduites en actes de vente définitifs.

Enfin, les dotations et participations réalisées à 120,98 %, notamment la dotation de solidarité rurale qui était supérieure au montant prévu au budget, et d'autre part la dotation nationale de péréquation qui a aussi connu une augmentation significative. De plus, il y avait une erreur dans les notifications qui avaient été faites concernant les exonérations de taxes foncières, pour un montant de 50 000 €.

Concernant les dépenses d'investissement, le chapitre 20, immobilisation incorporelle, est faiblement réalisé à 23,36 %. Cette différence s'explique par le report d'une partie des crédits pour les études de la création des deux classes du groupe scolaire Jean Jaurès et sur l'îlot Vignolles que nous retrouverons donc en 2026.

Concernant les recettes d'investissement, on a eu le fonds de compensation de la TVA qui a dépassé la prévision et la taxe d'aménagement, dont le montant global a été largement inférieur à la prévision. Nous avons reçu 63 000 € au lieu de 200 000 €.

Enfin, les subventions d'investissement réalisées seulement à 66,34 %, pour un total de 706 475,49 € pour un budget voté à 1 064 973,76 €, notamment les subventions du parc et des ALAE, n'ont pas toutes été encaissées sur 2025 et sont attendues pour 2026.

Le chapitre 16, emprunt et dette assimilés, la Commune a réalisé un emprunt de 350 000 € qui, conformément au budget, s'était réalisé en fin d'année 2025. Les restes à réaliser de 2025, qui seront transférés en 2026, s'élèvent à 363 555,30 €.

Pour les restes à encaisser, les principaux crédits sont :

- les études pour l'aménagement des deux classes du groupe scolaire Jean Jaurès ;
- les études pour la géothermie des écoles et de la Halle des Sports ;
- l'étude des faisabilités sur l'îlot Vignolles ;
- la maîtrise d'œuvre pour la seconde tranche de la vidéoprotection ;
- diverses acquisitions foncières pour 17 747 € ;
- l'achèvement du parc de la Mairie pour 201 800 € ;
- les travaux de la centrale solaire photovoltaïque et des ateliers ;
- les réparations sur divers points lumineux ;
- les derniers crédits pour l'Adap.

Les restes à encaisser sont au niveau des subventions de l'État, notamment on attend une subvention pour :

- la géothermie ;
 - le Fonds vert du parc à hauteur de 93 632 € ;
 - la vidéoprotection à hauteur de 34 600 € ;
- les subventions de la Région, on attend pour :
 - la géothermie des ALAE à hauteur de 32 523 € ;

- le parc de la Mairie à hauteur de 69 807 € ;
- au niveau du Département, nous attendons diverses subventions, notamment pour :
 - la tondeuse à hauteur de 10 450 € ;
 - les ALAE à hauteur de 92 000 € ;
 - la clôture de l'école maternelle à hauteur de 21 380 € ;
 - le parc à hauteur de 185 580 €, etc. ;
- la subvention de l'EPFO pour l'étude de faisabilité de l'îlot Vignolles pour 5 400 €.

Donc, beaucoup de subventions qui se retrouveront en RAR en 2026.

Les nouvelles orientations pour l'année 2026. Au niveau des charges de fonctionnement, pas d'augmentation significative, si ce n'est la prise en compte d'une inflation. Concernant les dépenses de personnel :

- une hausse de trois points des cotisations à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales ;
- la mise en place de la participation employeur pour la protection sociale complémentaire en santé à compter du 1^{er} janvier ;
- le renouvellement des contrats en cours ;
- la prise en compte des avancements de grades.

Concernant les produits de fonctionnement, on prévoit plutôt une grande prudence par rapport à ce qu'on connaît à ce jour. Les principales dépenses d'investissement seront :

- l'attribution de compensation pour le programme de la voirie qui est réalisé par le Muretain Agglo à hauteur de 825 000 € ;
- l'ouverture probable d'une autorisation de programme et crédit de paiement, pour l'extension et le réaménagement de la restauration scolaire, qui comprend la maîtrise d'ouvrage ;
- le début des travaux pour 200 000 €. Pour rappel, la Commune a voté une enveloppe de 1 350 000 € fin 2025 ;
- la rénovation du pigeonnier et le traitement des façades, des enduits pour la Mairie à hauteur de 82 000 € ;
- les portails et clôtures du futur parc de la Mairie pour sécuriser le parc pour 41 300 € ;
- l'achat d'un véhicule propre pour l'entretien des espaces verts de la Commune pour 25 000 € ;
- la maîtrise d'œuvre, les études et plans pour la réalisation de la halle du marché René Loubet pour 35 000 € ;
- la caution pour l'acquisition des terrains LAFONT pour 30 000 € ;
- le fonds de concours au Département pour la réhabilitation du pont de fer, déjà voté en 2023, pour 25 000 € ;
- les aménagements pour l'accès aux parcelles de la famille de BOYER au Sabla, acquises récemment, pour 24 500 € ;
- le renforcement du programme de renaturation avec les plantations d'arbres et d'arbustes pour 20 000 €.

En termes de recettes d'investissement, l'orientation du budget primitif propose de contracter un nouvel emprunt, en restant en cohérence avec les capacités financières de la Commune, évaluées par l'ATD HGI. On prévoit la mobilisation de diverses subventions du Conseil départemental sur des projets de plus petite taille à hauteur de 50 000 €. La taxe d'aménagement est prévue pour 100 000 €, en baisse par rapport à la prévision 2025, puisqu'on avait prévu 200 000 € et seulement 71 934 € ont été réalisés.

Pour la partie fiscale, la Commune propose de retenir toujours l'hypothèse de ne pas augmenter le taux d'imposition, comme cela a été le cas depuis le début du mandat. Toutefois, les bases fiscales se verront revalorisées par l'État à hauteur de 0,8 % sur la taxe du foncier bâti et la taxe du foncier non bâti. Voilà pour les principaux sujets.

Concernant les contingents et participations, pas de changements significatifs. L'attribution de compensation de fonctionnement : pour 2020, elle s'élèvera à 190 000 €, dont 165 876 € qui correspondent à l'attribution de compensation définitive de 2025, plus une augmentation de 25 000 € pour l'augmentation des services communs. On l'a vu tout à l'heure, l'augmentation du volume des ménages est due à la hausse du nombre de classes.

Au niveau de la dette, au 1^{er} janvier 2025, le capital restant dû s'élevait à 2 916 560 €. Au 31 décembre 2025, le capital restant dû était de 3 054 305,53 €. Un emprunt de 60 000 € auprès du Crédit Agricole est arrivé à extinction le 20 janvier 2025. La Commune a réalisé un emprunt de 350 000 € en cours d'année. En 2026, la totalité de l'encours des emprunts sera à taux fixe. Le service courant de la dette représentera une annuité de 331 281 €, dont 227 143,67 € de capital et 104 137,45 € d'intérêts. Il est proposé d'inscrire au budget primitif le recours à un nouvel emprunt de 350 000 €, afin de financer la restauration scolaire. Le capital restant dû au 31 décembre 2026 serait donc normalement de 3 177 161,86 €, soit 713 € par habitant, selon la population INSEE de 4 453 personnes au 1^{er} janvier.

Concernant les travaux de moyen et long terme, la Commune est engagée dans plusieurs projets structurants, dont la réalisation devrait se faire sur plusieurs mandats. On a :

- l'extension du réseau des voies piéton-cycle pour terminer le schéma communal et celui du Muretain Agglo ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des équipements communaux ;
- l'extension et le réaménagement de la restauration scolaire au groupe scolaire Jean Jaurès, avec la création de deux classes au groupe scolaire Jean Jaurès.

La Commune, à ce jour, n'a ni autorisations de programme ni crédits de paiement en cours. Il sera donc probablement proposé d'en créer un pour le BP 2026, pour l'extension et le réaménagement du restaurant scolaire du groupe scolaire Jean Jaurès.

M. le Maire : Voilà, donc un budget qui s'est exécuté de manière normale. Enfin, il n'y a pas eu de choses particulières, on a été plutôt bons, dans la partie de l'investissement. C'est donc important de pouvoir réaliser le maximum de ce qui a été prévu parce que si on perd du temps, on aura du mal à financer et à exécuter l'ensemble du budget.

Pas de surprises particulières ni dans les recettes, ni dans les dépenses, ni au niveau du personnel. Pour 2026, on prévoit encore des investissements à la hauteur de ce qu'on peut faire avec le budget que nous avons. Malgré tout, un résultat qui est quand même intéressant sur l'exercice, de 500 000 €. C'est plutôt un bon résultat, compte tenu de la conjoncture. L'endettement de la Commune va rester stable, puisqu'en fait, on emprunte à peu près autant que ce qu'on rembourse. Donc, on reste sur un endettement de 3 millions d'euros, qui nous permet de continuer à avancer et à investir, d'autant qu'on n'a pas augmenté la base fiscale de la taxe communale sur l'imposition depuis le début du mandat. On est restés au même taux d'imposition. Donc pas de points particuliers à noter. Enfin, en tout cas dans l'exécution du mandat, on est restés sur à peu près la même dette que celle qu'on avait en 2020. On n'a pas endetté plus la Commune. Par contre, on a réalisé pas mal de choses et chacun peut s'en apercevoir, en tournant dans la Commune.

Je rappelle qu'on a investi quand même 11 millions d'euros dans le mandat et on a eu 2 600 000 € de subvention pour réaliser les travaux, avec un emprunt qui est celui qui est là. On va dire qu'on a 1 million d'euros de nouvelles dettes, puisqu'on rembourse au fur et à mesure. Le principal de la dette reste, malgré tout, encore les 2 millions d'euros du gymnase du lycée, puisqu'on terminera de le rembourser en 2039. On en a encore pour un petit moment.

Donc, pas de remarques particulières. C'est plutôt positif, enfin je pense, ce qui a été fait, sans jeter des fleurs à l'ensemble de l'équipe qui a pu réaliser et mener à bien ces projets dans ces conditions financières. Il y avait néanmoins des questions sur le DOB, même si on a déjà répondu à pas mal d'entre elles lors de la commission, mais il y a de nouvelles questions.

Mme MARTY : Dans le budget, on a vu qu'il n'y a pas le terrain à côté de l'école. On voit encore qu'il y a le panneau avec les lots à vendre.

M. le Maire : On est engagés par rapport à la promesse de vente jusqu'en juillet. Et pour l'instant, ils n'ont pas vendu tous les terrains.

Mme MARTY : Est-ce qu'ils l'ont déjà vendu ?

M. le Maire : Ils ont des réservations. Après, ce n'est pas vendu, en fait, ils ne vendent les terrains que quand ils ont toutes les réservations.

Mme LAFONT : Juillet 2026 ?

M. le Maire : Juillet 2026.

Mme LAFONT : Une question de compréhension sur l'autorisation de programme. Pourquoi envisage-t-on, dans le budget 2026, de faire un tel montage ? Pourquoi ne pas l'avoir fait avant, par exemple ?

Mme RAHIN : Cela permet de faire un budget sur plusieurs années.

M. le Maire : Disons qu'aujourd'hui, on est en fin de mandat, donc on n'a pas forcément la vision de ce qui va se faire. Essentiellement pour la cantine : la cantine, on vient d'attribuer le marché, on n'a pas les plans, donc on ne sait pas à quelle date ça va pouvoir commencer. On a donc un peu une incertitude. On envisage d'avoir ce mode de financement tant qu'on n'a pas la visibilité.

Mme LAFONT : Par exemple, pourquoi n'a-t-on pas fait la même chose sur les ALAE qui étaient...

M. le Maire : On savait où on allait, et on a réussi à le financer sans problème, avec une date de début de travaux et une date de fin qui étaient prévues. Là, on n'a rien, on n'a pas d'esquisse, donc on démarre avec une enveloppe, mais l'esquisse n'est pas faite et le plan encore moins. Donc, on n'a pas non plus... enfin, les entreprises ne sont pas choisies. On ne sait pas du tout quand vont commencer les travaux.

Mme MARTY : Il y a des questions qu'on avait posées par écrit. Nous demandons la mise à jour du DOB soumis à débat, avec le détail des dépenses de voirie. C'est autour de 825 000 €. Les autres années, c'était détaillé et là, cette année, cela ne l'était pas, donc on a demandé que cela soit rajouté. On a vu que dans la nouvelle version, cela ne l'était pas.

Après, dans le même ordre d'idée et en prévision du prochain CM qui traitera du budget, nous demandons à disposer de toutes les informations pour le budget, donc le budget primitif complet, dans le délai légal de 12 jours. Nous n'accepterons pas un envoi incomplet, ou hors délai, comme nous l'avons accepté l'an dernier.

M. le Maire : On va répondre au fur et à mesure, parce que sinon... On va déjà répondre aux deux.

Mme RAHIN : Sur le détail des dépenses en voirie, nous n'avons pas plus de détails pour l'instant, ce ne sont que des estimations. On n'a pas de chiffrage tant que les opérations ne sont pas lancées ni phasées.

Mme MARTY : Au moins, mettre la liste de ce qui est concerné, parce qu'il n'y a rien du tout dans le DOB. Il y a juste la ligne des 825 000 €.

Mme LAFONT : Les 825 000 € et sans aucune idée de ce qu'il y a derrière, donc on trouve normal que dans un débat d'orientation budgétaire, on ait une idée surtout de ce dont vous avez discuté en commission. Donc, les avez-vous ?

Mme RAHIN : Ce qu'on avait répondu d'ailleurs dans le compte rendu de la commission, c'était de façon certaine :

- le cheminement piéton-cycle de l'avenue de Toulouse le long du Haumont qui est en cours de chantier pour 250 000 € ;
- diverses études en cours sur les giratoires Malrivière, parvis du groupe scolaire, place René Loubet ;
- piste cyclable de l'avenue de Saubens ;
- piste cyclable du chemin de la Cépette.

Et de façon plus prévisionnelle, la première tranche de la place René Loubet et la première phase de la piste cyclable du chemin de la Croisette.

Mme MARTY : C'est cela en fait, on voudrait que ce soit intégré dans la version définitive du DOB. On les avait, mais je ne sais pas pourquoi on ne les a pas cette année. J'ai regardé, l'année dernière, on avait tout dedans.

M. le Maire : On les a donnés en commission.

Mme MARTY : Le document, après quand on l'a, on n'a pas les informations.

M. le Maire : Oui, on peut le mettre.

Mme LAFONT : Par rapport aux travaux de la place René Loubet...

M. le Maire : Vous l'avez posée plus loin dans la question. Est-ce que vous la posez deux fois ?

Mme LAFONT : Si on l'a déjà posée, on ne la posera pas tout à l'heure, comme elle vient d'en parler.

Je comprends que c'est le prévisionnel. On avait vu une esquisse de projet en commission d'urbanisme, le plan. Là, il y a un chiffrage qui est mis, donc cela veut dire que le projet a été finalisé au moins dans sa définition. On sait où cela en est, mais on n'a pas été mis au courant en tant qu'élus. On soulève ce point-là.

M. le Maire : On a fait une réunion publique, puisque le projet a été présenté. Et simplement, on fait des études complémentaires notamment par rapport à la halle du marché.

Mme LAFONT : Dans la réunion du 8, il avait été précisé que c'était une esquisse et que cela restait à un stade très préliminaire. On aurait dû être au courant du projet avant que cela ne soit présenté aux habitants. C'est la loi, c'est comme cela.

M. le Maire : Non, ce n'est pas la loi.

Mme LAFONT : Si, les élus peuvent être mis au courant avant les habitants.

M. le Maire : Ce n'est pas la loi. On ne va pas y revenir, Sandrine, parce qu'on a déjà eu ce débat. Ce n'est pas la loi. C'est votre loi à vous, mais ce n'est pas la loi.

Mme LAFONT : Donc, en fait, ce projet-là, par rapport à l'esquisse qui a été présentée comme quelque chose de très préliminaire et rétrospectif pour recueillir l'avis des habitants, où en est le projet ? Est-ce qu'on peut avoir la description ?

M. le Maire : On fait des études complémentaires, c'est ce que je viens de répondre.

Mme LAFONT : Oui, vous avez un chiffrage. Forcément, ce n'est pas un plan prévisionnel.

M. le Maire : Vous avez la même chose que nous. Vous l'avez vu en réunion publique. Vous avez fait des photos du plan, en plus, donc vous avez le plan.

Mme LAFONT : Ce n'est pas la question, parce qu'il y avait des options sur comment on sortait les commerçants, par quel endroit ils sortaient.

M. le Maire : On est en train de faire des études complémentaires. Si vous avez remarqué, il y a des boîtiers pour compter le nombre de véhicules sur la rue. On est en train de faire des études complémentaires.

Mme MARTY : Pas que sur la halle.

M. le Maire : Pas que sur la halle, bien sûr.

Mme MARTY : Comme tout à l'heure, tu as parlé de la halle.

M. le Maire : On a fait chiffrer la halle en premier.

Mme LAFONT : Quelles sont les options pour arriver à faire sortir les commerçants ?

M. le Maire : Mais on n'est pas du tout dans ce débat-là, on est dans le DOB.

Mme LAFONT : Le DOB, c'est sur les projets d'aménagement de la Commune.

M. le Maire : OK, mais ce n'est pas sur la place.

Mme LAFONT : Donc, on peut en débattre.

M. le Maire : Ce n'est pas sur la place.

Mme LAFONT : C'est tout.

Mme MARTY : Est-ce qu'on aborde un peu la suite, la clôture du parc ?

M. le Maire : Allez-y.

Mme MARTY : L'autre remarque n'amène pas de réponse de votre part, on demande quand même les documents.

Clôture du parc de la Mairie, on a vu qu'il y avait un budget prévu de 40 000 €. On a été un peu surpris par le fait que le parc va être clôturé. Quelles sont les raisons qui ont amené à la clôture du parc ? Est-ce la sécurité ? Comment ça va-t-il être clôturé ? Est-ce qu'il sera fermé quotidiennement ? Est-ce qu'il y aura des horaires ? Qui sera en charge de l'ouvrir et de le fermer ? Peut-être qu'il pourrait être fermé, j'imagine, en cas d'intempéries.

M. GAROUSTE : Le but est de sécuriser le parc et d'éviter les possibles dégradations. Donc, il y aura des horaires qui seront définis en amont, par exemple 7 h 30 - 21 h. En fait, on aura la possibilité de fermer le parc, lorsqu'il y aura des intempéries : des orages, des vents violents principalement. En règle générale, dans les villes, les parcs sont fermés quand il y a des vents violents. On le voit principalement sur Toulouse ou autre. Cela permet de sécuriser le parc et donc les habitants.

Il y aura un système de fermeture automatique par la suite, qui permettra d'ouvrir et de fermer le parc selon les heures indiquées. Les personnes qui seront à l'intérieur pourront sortir *via* un système de bouton-poussoir, par exemple, et ouvrir la porte de sortie.

M. le Maire : Ou un déclenchement à distance, avec le permanent. À voir.

M. GAROUSTE : Voilà, c'est à définir. Il y aura un système pour les personnes qui seront bien évidemment enfermées à l'intérieur.

Mme LAFONT : Est-ce qu'on craint qu'il y ait une dégradation des arbres, les vents ?

M. GAROUSTE : Du mobilier urbain, oui, les regroupements de personnes, voilà. C'est tout cela.

Mme MARTY : Après 21 h en été, par exemple, c'est peut-être un peu dommage, non ? Il fait très chaud.

M. le Maire : On verra en fonction des horaires qui se font dans les autres villes.

M. GAROUSTE : C'est ce que je vous dis, c'est un exemple, mais cela n'a pas été défini.

Mme MARTY : Il peut très bien y avoir, sur une période, plusieurs horaires.

M. GAROUSTE : On pourrait faire heure d'été et heure d'hiver, par exemple, comme le City stade, c'est ce qu'on avait fait. Donc, il y aura un règlement qui sera associé pour faire cela.

Non, le City stade n'est pas fermé, mais il y a des heures d'utilisation du City stade. Il n'y a pas un système de fermeture.

Mme LAFONT : Vous allez fermer le parc ?

M. GAROUSTE : Ce que je veux dire, c'est qu'il y aura un règlement associé aux heures d'ouverture et de fermeture du parc, comme pour le City stade.

Mme MARTY : Est-ce que vous allez fermer le City stade aussi ?

M. GAROUSTE : Non, pas du tout. Le règlement dit qu'on ne peut pas utiliser le City stade, par exemple, la nuit.

Mme MARTY : Qu'est-ce qui l'empêche ?

M. le Maire : C'est-à-dire que s'ils l'utilisent la nuit, on pourra faire venir la gendarmerie parce qu'il y a un arrêté, en disant que c'est une nuisance pour le voisinage.

M. GAROUSTE : Cela se fait dans la majorité des villes.

Mme LAFONT : Je comprends l'intention de dire que c'est fermé la nuit pour les questions de bruit et de ballon, etc. Sur le parc, je trouve cela personnellement dommage de le fermer. C'est un grand parc qui a été ouvert jusque-là et dans lequel, finalement aujourd'hui, il va y avoir des bancs et de la végétation.

M. GAROUSTE : Les horaires, on les verra par la suite, mais 21 h peut se transformer plus tardivement l'été, cela reste à définir. La nuit, cela me semble pertinent de le fermer pour des raisons de sécurité.

M. le Maire : De toute façon, ne serait-ce que si on est fermés quand il y a du vent, il faut qu'il y ait une clôture.

M. GAROUSTE : Il y a quand même un argument. C'est comme le City stade, c'est pour cela qu'on a fait ce règlement-là. C'est aussi pour permettre au voisinage de ne pas être embêté le soir, tardivement. Il y a quand même des nuisances, il y a des regroupements de personnes après, c'est certain. Donc, il y a tout le voisinage autour du parc qui sera impacté. C'est aussi pour cette raison.

Mme LAFONT : L'extension du restaurant scolaire qu'on a votée lors du dernier Conseil pour un montant estimé à 1,3 million d'euros, c'est un gros montant. Nous demandons le détail estimatif de ce chiffrage.

M. GAROUSTE : Pour l'instant, c'est ce qu'on a dit au dernier Conseil, on est juste dans les phases d'études, donc on a juste notifié le marché. On n'a pas eu d'entreprise qui travaille aujourd'hui sur le projet, mais tant qu'on n'a pas eu les retours sur le marché, on n'aura pas de chiffrage effectif de ce projet-là. On a juste voté une enveloppe qui nous a permis de faire les demandes de subvention, mais on n'a encore pas le chiffrage exact du projet.

Mme LAFONT : C'est pour cela que je dis « estimatif », mais pour mettre 1,350 en plus, il y a bien quelque part une estimation qui vaut ce qu'elle vaut, il n'y a pas de souci. Elle changera avec la réalité des consultations, mais à quoi correspond ce montant-là à peu près sur les différents postes de gros œuvres, etc. ? Vous avez forcément une estimation.

M. GAROUSTE : Non, on n'a pas le détail. On l'a déjà dit la dernière fois. C'est juste une enveloppe globale qui nous a permis de faire les demandes de subvention en fin d'année, donc la DETR principalement. On n'a pas le détail de l'enveloppe.

Mme LAFONT : Par rapport aux études d'urbanisme qui sont en cours – on avait noté qu'elles sont en cours, parce qu'elles sont encore en reste à réaliser dans le paiement –, nous demandons la version disponible à date, si la version finale n'est pas disponible. Ce sont les petites études que nous demandons à chaque fois. Nous y avons droit. Nous avons fait l'effort d'aller porter les réclamations auprès de la CADA et nous avons droit à ces... C'est normal, cela engage l'avenir de la Commune et cela étudie ce qu'on doit faire comme travaux.

M. le Maire : Non. Regardez le Code général des collectivités territoriales, vous n'y avez pas droit. On n'a le droit de diffuser les études que quand elles sont liées à une délibération. Là, il n'y a pas de délibération, donc on n'a pas à les diffuser. En plus, on ne les a pas nous-mêmes.

M. GAROUSTE : On ne les a pas, elles ne sont pas terminées.

Mme GAMBET : Je peux ajouter qu'en commission Urbanisme, il y a de l'information donnée sur les études en cours, mais actuellement sur ces études en cours, on n'a pas de rapport d'études, du tout. C'est un travail qui continue. On n'a pas de documents à donner.

Mme LAFONT : Celles-là, elles ne sont pas finies, on est d'accord. Pour le photovoltaïque, etc., à chaque fois, on demande les études, donc on continue. Et à chaque fois, c'est non. Or, c'est de l'argent qui est engagé et payé par la Commune pour regarder ce qu'on peut faire, avec des estimations du budget prévisionnel des opérations à venir. Premier jour, on va retrouver [passage inaudible 00:34:22], et à chaque fois qu'on demande ces informations-là, nous ne les avons pas.

M. le Maire : On les a au moment du vote.

Mme LAFONT : Non, on ne les a jamais.

Mme MARTY : On avait une question sur l'emprunt qui a été fait en fin d'année 2025. Au vu du résultat positif de 500 000 €, est-ce sur un aspect de trésorerie qu'il a fallu faire l'emprunt ? Est-ce qu'on aurait pu éviter de faire l'emprunt, du fait qu'on a 500 000 € de résultat positif ?

Mme RAHIN : L'emprunt a été décidé le 2 octobre. À cette date, effectivement, le résultat de l'exercice n'était pas connu, n'était pas anticipé. Donc, la réalisation d'un emprunt n'est pas décidée en fonction du résultat anticipé de l'exercice, mais elle est liée à l'équilibre budgétaire des comptes et à la trésorerie. La Commune anticipait, à la fin de l'été, un besoin de trésorerie important. Fin 2025 - début 2026, notamment, il y a le paiement d'une partie des travaux du parc. Puis, l'État verse la fiscalité en douzième et cela peut prendre du retard en début d'année. On a quand même bien intuité, puisqu'aujourd'hui, on voit qu'on a énormément de subventions qui étaient notifiées, mais qui n'ont pas été payées. Comme l'emprunt était budgétairement prévu, il a aussi été nécessaire et, pour nous, normal de réaliser cet emprunt.

Mme MARTY : Quel est l'impact du vote du budget au niveau national avec 49.3 ? Est-ce que les communes et les collectivités territoriales sont gênées dans les dépenses et dans les engagements ?

M. le Maire : Oui, on est forcément gênés, puisqu'on n'a pas les chiffres qui sont notifiés. On ne sait pas du tout quelle sera la fiscalité pour les communes, ce qu'on devra payer au niveau des intercommunalités, etc. Donc, il y a beaucoup d'incertitudes. En fonction de la loi de finances qui sera votée, peut-être qu'ils vont être amenés à modifier certaines choses au budget, puisqu'il peut y avoir des changements sur le remboursement de la TVA, enfin sur plein de choses.

Mme MARTY : Non, mais là aujourd'hui, au quotidien, est-ce que la Mairie est coincée ?

M. le Maire : On n'est pas coincés au quotidien. On peut être coincés sur des projets futurs, mais pour l'instant, non.

Mme MARTY : Parce qu'il y a d'autres établissements où ils sont gênés par ce sujet.

Mme LAFONT : Par rapport au budget, nous souhaitons proposer quelques dépenses limitées qui nous semblent indispensables dans le contexte actuel.

M. le Maire : Alors, c'est au niveau des commissions qu'il faut faire des propositions.

Mme LAFONT : Non, c'est le DOB.

M. le Maire : Le DOB, on ne rajoute pas des dépenses supplémentaires. On a déjà dit ce qu'on pouvait faire, mais non.

Mme LAFONT : Là, on débat.

M. le Maire : Mais non, on ne débat pas.

Mme LAFONT : Non, on débat un DOB, débat d'orientation budgétaire.

M. le Maire : C'est toi qui le débats toute seule, parce que personne d'autre n'a parlé.

Mme LAFONT : Très bien, mais débattons.

M. le Maire : Tu en débats, mais avec qui ? Pas avec moi, en tout cas.

Mme LAFONT : Alors Philippe, tu fais ce que tu veux de ce que je dis, mais j'ai le droit de m'exprimer.

M. le Maire : Vas-y, exprime-toi.

Mme LAFONT : Nous débattons sur les orientations budgétaires de la Commune.

M. le Maire : Ce n'est pas un débat, mais tu peux t'exprimer, vas-y, exprime-toi.

Mme LAFONT : Comme cela ? Relis la délibération. On va la relire, quand même.

M. le Maire : C'est bon, on ne va pas perdre du temps.

Mme LAFONT : Si, on va perdre du temps, on va relire la délibération.

M. le Maire : Le débat d'orientation budgétaire est lié à un budget et à un document. Ce n'est pas pour faire des propositions qui sont en dehors de ce qui a été décidé. Mais non, c'est un travail de longue haleine. Un budget, cela fait des mois qu'on y travaille en commission. Ce n'est pas au dernier moment qu'on fait des propositions.

Mme LAFONT : « *C'est l'occasion pour les membres du Conseil municipal d'examiner...* »

M. le Maire : Sandrine, si tu continues, je vais suspendre la séance.

Mme LAFONT : Je lis l'ordre du jour.

M. le Maire : Ce n'est pas le moment de faire des propositions maintenant.

Mme LAFONT : Tu vas donc suspendre la séance, parce que je lis l'ordre du jour.

M. le Maire : Mais tu ne vas pas faire des propositions maintenant. Je te dis que c'est un travail de plusieurs mois où il y a eu des réunions.

Mme LAFONT : Exactement : « ... *d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la Ville et de sa stratégie financière et fiscale.* » Nous sommes exactement dans le débat d'orientation budgétaire.

M. le Maire : Tu n'y es pas du tout, là. Allez, lis ce que tu veux dire. De toute façon, on dira non. Comme cela, cela ira plus vite.

Mme LAFONT : Je sais que tu vas dire : « Non ».

M. le Maire : Mais non, tu ne respectes pas le processus démocratique.

Mme LAFONT : Si, le processus, c'est un débat.

M. le Maire : C'est dans les commissions.

Mme LAFONT : Mais non, Philippe, cela, c'est toujours ce que tu racontes.

Mme GAMBET : Non, c'est ce qui se passe partout.

Mme LAFONT : Mais ce n'est pas possible ! C'est un débat en Conseil municipal. Non, ce n'est pas la somme des commissions.

M. le Maire : Allez, lis ta proposition. Comme cela, tu seras contente.

Mme LAFONT : Non, mais vous êtes incroyable !

M. le Maire : Mais toi aussi, tu es incroyable. On te dit que ce n'est pas le moment et tu le fais.

Mme LAFONT : Oui, c'est un débat d'orientation budgétaire.

M. le Maire : Mais non, mais ce n'est pas cela. Vas-y, lis ta proposition.

Mme LAFONT : Donc, nous débattons.

Dans le contexte des crises écologiques actuelles et qui sont croissantes...

M. le Maire : Demande à Trump ce qu'il en pense.

Mme LAFONT : Justement, c'est un petit peu le problème, non ?

C'est un problème croissant. Nous avons un problème de climat, d'énergie, de ressources et d'effondrements de la biodiversité. C'est un sujet majeur que l'on ne voit pas encore totalement, qu'il faut voir chaque année et sur lequel nous pensons qu'il faut que nous soyons tous sensibilisés, pour commencer à réfléchir et à savoir agir. Ça va être compliqué de savoir comment agir. Donc, déjà, la première étape est de mesurer l'ampleur de ce qui est en train de se produire.

Donc, nous proposons, cela fait plusieurs fois, des formations pour les élus et pour les salariés de la Commune.

M. le Maire : Et on a répondu plusieurs fois qu'on n'était pas d'accord, que cela ne nous intéressait pas et qu'on ne peut pas imposer des formations à des gens. Si vous voulez imposer des choses aux gens... on ne veut pas imposer aux gens.

Mme LAFONT : Je ne vous juge pas, parce que je n'ai pas encore vu.

M. le Maire : Si, tu l'as déjà dit chaque année.

M. GAROUSTE : Proposer des formations obligatoires aux agents, est-ce bien cela ?

Mme LAFONT : Non, une forte incitation.

M. GAROUSTE : Qu'est-ce que cela veut dire ? C'est quoi une forte incitation ?

Mme LAFONT : Non, mais cela vous fait rire, c'est bien.

M. GAROUSTE : Non, je ne rigole pas du tout.

M. le Maire : Cela ne nous fait pas rire, mais ce n'est pas marrant, tu dis cela tout le temps.

M. GAROUSTE : Qu'est-ce que vous appelez une forte incitation ?

Mme LAFONT : Les autoriser à avoir ces formations-là, c'est le prendre sur leur temps de travail. C'est une incitation forte.

M. GAROUSTE : Donc, c'est une obligation, une formation obligatoire. Je pose la question.

Mme LAFONT : Non, on n'est pas obligés d'aller à la formation. Je viens de le dire.

M. le Maire : Et tu leur donnes des vacances ?

M. GAROUSTE : Et donc, cela se passe comment ?

Mme LAFONT : Ce ne sont pas des vacances, ce sont des formations.

M. le Maire : Accélère, parce que cela ne nous intéresse pas. Vas-y, continue.

Mme LAFONT : C'est un problème, parce que si cela ne t'intéresse pas, ne le mets pas dans ton programme.

M. GAROUSTE : Si, c'est intéressant parce que si c'est une obligation, c'est intéressant.

Mme GAMBET : Est-ce que je peux dire un mot ? Les formations de ce type, aujourd'hui, cela n'existe pas.

Mme LAFONT : Si.

Mme GAMBET : Aujourd'hui, non. Pour la vision globale de l'avenir, cela n'existe pas. Par contre, il y a des colloques, il y a des manifestations, et nous avons participé, que ce soit des élus ou des administratifs, à ce genre de réflexions. Il y a des choses qui existent. La formation générale pour savoir ce qui va se passer dans l'avenir sur le climat et la biodiversité, on ne l'a pas.

M. le Maire : Et puis, ce n'est pas au niveau de la Commune.

Mme LAFONT : Sur le climat et la biodiversité, c'est sûr, c'est [passage inaudible 00:41:28]. Par contre...

M. le Maire : Sandrine, on perd du temps, là. Je vais clôturer le débat. Accélère, s'il te plaît.

Mme LAFONT : Par contre, dans les types de formations qui existent, il y a typiquement les Fresques du Climat et les Fresques de la Biodiversité [passage inaudible 00:41:39], ce sont des formations qui existent.

Mme X [00:41:42] : Ce n'est pas du tout obligatoire.

Mme LAFONT : Ce n'est pas obligatoire. Je n'ai même pas dit que c'était obligatoire. On a proposé, l'année dernière, que ce soit obligatoire. Là, on dit qu'on incite, on propose d'inciter, c'est tout.

Mme GAMBET : Il y a eu un colloque de trois jours là-dessus. Excuse-moi, mais tu n'es pas au courant non plus. Il y a eu un colloque de trois jours auquel on a assisté – j'y ai assisté et l'équipe de l'urbanisme y a assisté aussi –, dans lequel il y avait tout cela.

Excuse-moi, mais tu fais un peu un procès d'intention, là.

Mme LAFONT : Non, on en discute.

Mme PEREZ : Je pense qu'ils en ont, et les élus, dans le cadre de l'atelier, ce sont des formations gratuites et IA, pour la biodiversité et la [passage inaudible 00:42:21]. Donc, pour les élus, c'est fait, et pour les agents, ils ont des formations régulières. Les obligatoires, ce sont souvent en sécurité incendie et en électricité. Ensuite, les espaces verts, les agents de terrain font régulièrement des formations pour entretenir les terrains de foot ou économiser les engrais, ou ne pas en mettre, enfin, l'arrosage et tout cela. Avec leurs moyens, ils sont quand même sensibilisés. Ils observent tous les jours le fait qu'il manque de l'eau, que ce qu'on plante, il faut l'arroser. Donc, l'association Arbres & Paysages d'Autan est venue nous expliquer quand il fallait arroser.

Mme GAMBET : Il y a aussi toutes les formations du Cerema, on est adhérents du Cerema. Il y a toutes les formations du Cerema. Il y a eu toute une série de visioconférences là-dessus. Excusez-moi, mais on ne va pas vous chercher pour vous le dire.

M. le Maire : Et puis, il y a toutes les réunions de sécurité sur les plans de prévention et inondation, etc. On n'est pas sans rien.

Mme GAMBET : Oui, il y avait eu tout un travail qui a été fait là-dessus aussi.

Mme LAFONT : Est-ce que les élus, comme les employés de la Commune, sont incités à aller sur ces formations-là ?

Mme GAMBET : Bien sûr.

Mme LAFONT : C'est un choix.

Après, nous proposons de reprendre le projet des jardins partagés. Ce sont des choses de solidarité locale et de création de lien qui vont être un facteur de résilience, de robustesse dans les difficultés à venir. Donc, cela ou autre chose, mais en tous les cas, des actions de ce type-là, c'est indispensable.

Nous pensons que les jardins partagés, c'était quelque chose qui était faisable, qui n'a pas été souhaité au cours du mandat. Nous suggérons que dans les facteurs de résilience, de solidarité et de robustesse, ce type de projets – si ce n'est pas cela, mais c'est autre chose, il n'y a pas de problème –, mais en tous les cas, les jardins partagés, c'est quelque chose qui se fait de plus en plus.

M. le Maire : En tout cas, on ne le rajoutera pas dans le DOB.

Mme GAMBET : Cela a été proposé comme thème des projets participatifs et il n'y a eu aucun projet.

Mme LAFONT : Ce n'est pas pareil de l'organiser au niveau de la Commune.

Mme GAMBET : Oui, mais s'il n'y a aucune demande dans les projets participatifs, c'est qu'il n'y a pas de...

Mme LAFONT : La Mairie ne prend pas en charge, c'est un choix communal, on l'entend, on en débat.

Mme GAMBET : On ne va pas imposer aux gens d'aller dans les...

M. GAROUSTE : On n'a surtout pas l'emplacement à ce jour. C'est toujours une idée qu'on a en tête, parce que c'est un projet qu'on avait dès le début du mandat, mais on n'a pas d'emplacement.

Mme LAFONT : On en avait trouvé.

M. GAROUSTE : Non, il n'y a pas d'emplacement. Il n'y avait pas assez de place.

Mme LAFONT : Cela dépend, après, de la façon dont [passage inaudible 00:45:02].

M. le Président : Quel est le point suivant ?

Mme LAFONT : Et organiser régulièrement des éco-conférences avec les citoyens, cela ne demande pas grand-chose.

M. le Maire : On en fait, il n'y a personne qui vient. On en a fait plein.

Mme LAFONT : Mais cela ne fait rien.

M. RENOUX : On a organisé des choses, demande à Claire, il y avait trois personnes, dont moi et Claire.

M. le Maire : Et on communique à chaque fois.

M. RENOUX : Personne ne se déplace, cela ne marche pas, cela n'intéresse personne.

Mme LAFONT : Je suis d'accord, je n'étais pas venue, car j'étais d'astreinte ce jour-là, mais je suis d'accord que quand on a organisé des choses, à chaque fois, il y avait très peu de monde. C'est sûr, je suis d'accord. Faut-il pour autant arrêter...

M. le Maire : Mais on n'a pas arrêté, puisqu'on continue à en faire. On a même fait, à la médiathèque, des journées sur l'arbre, il y avait 10 personnes.

Mme GAMBET : Il y a un travail avec la RNR aussi qui proposait des choses.

M. le Maire : On a fait les masques de terre dans le lotissement du château, et il y avait 15 personnes aussi. On n'a pas arrêté, mais bon, on ne va pas le réinscrire dans le DOB, en tout cas, ce n'est pas le sujet du DOB.

Mme LAFONT : Mais les jardins partagés...

M. le Maire : Non, mais on l'a mis dans notre programme, on n'a pas pu le faire. On n'a pas dit qu'on abandonnait l'idée.

Mme LAFONT : Non, tu n'as pas voulu, parce que...

M. le Maire : Mais non !

Avez-vous fini les questions ? Est-ce bon ? Parce qu'on y a déjà passé une heure.

Mme LAFONT : C'est bien, ce sont les orientations budgétaires de toute l'année.

M. le Maire : C'est bien pour toi, mais ce n'est pas bien pour les autres.

Mme LAFONT : Je trouve qu'on vote le budget de...

M. GAROUSTE : Je trouve qu'il n'y a pas d'idées nouvelles, je vous le dis franchement. Ce sont les idées qu'on a vues il y a six ans, ce n'est pas une critique, mais vous n'avez pas d'idées nouvelles.

Mme LAFONT : On n'a pas de visibilité sur ce que vous faites. Comment veux-tu que...

M. GAROUSTE : On a le détail. Je me permets de le dire, est-ce que vous avez vu les DOB qui étaient présents avant le début du mandat ? Relisez les DOB d'il y a sept ou huit ans et regardez la qualité de ce DOB avec tous les détails que l'on met. Je pense que tous les détails, vous les avez.

M. le Maire : La visibilité, je pense que vous l'avez.

M. GAROUSTE : Bien évidemment, il n'y a pas le détail de chaque ligne, si on va au plus profond des détails, mais vous avez tous les projets qui seront réalisés cette année sur la Commune, alors qu'avant, il n'y avait strictement pas grand-chose, si je peux me permettre.

Mme LAFONT : Assurément, et le fait que beaucoup de choses soient faites sur la Commune aussi.

M. le Maire : Donc, ce n'est pas un vote, c'est simplement prendre acte du fait qu'on ait débattu. Est-ce qu'il y a des votes contre le fait qu'on ait débattu ?

Mme MARTY : Moi, parce que je n'appelle pas cela un vrai débat.

M. le Maire : Cela s'appelle comme cela. Ce n'est pas moi qui fais... le texte, c'est : on acte le fait qu'on ait échangé sur les projets et sur la fiscalité, c'est surtout cela, c'est un échange, mais tu peux voter contre.

Mme MARTY : La façon de faire, c'est...

M. le Maire : C'est partout pareil dans toutes les communes.

Mme LAFONT : Non.

M. le Maire : Hier, j'étais en conseil communautaire, on a voté la même chose. J'étais aussi au SAGE lundi, c'est exactement pareil.

Mme MARTY : Oui, mais ce n'est pas...

M. le Maire : Cela s'appelle comme cela. Va voir ailleurs, tu me raconteras. Je t'invite fortement à aller voir ailleurs. Donc, il y a deux contre et deux abstentions, est-ce cela ?

Mme LAFONT : Non.

M. le Maire : Il y a donc quatre votes contre ? OK.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

À la majorité (22 voix pour, 4 voix contre LAFONT, MARTY, COMBA, PERON et 0 abstention),

PREND ACTE de la tenue du DOB 2026.

DÉLIBÉRATION N° 2026-01-02

Règlement intérieur de la Médiathèque - Modification

Par délibération 2019-03-02 du 28 mars 2019, le Conseil municipal a approuvé le Règlement intérieur de la Médiathèque.

Dans le cadre de la négociation puis de la signature de la nouvelle convention d'objectifs avec la Médiathèque départementale (délibération du 18/12/2025), la Commune s'est engagée à mettre en place, conformément aux orientations du SDLP, la gratuité de l'accès à la médiathèque. Il est, pour cela, nécessaire de modifier à la marge le règlement intérieur actuel qui prévoyait de limiter les inscriptions aux habitants de Pins-Justaret, de Vilatte et des communes de l'Entente « Article », aux étudiants inscrits au lycée JP. Vernant, aux élèves du collège D. Sorano et aux personnes exerçant une activité professionnelle sur la Commune.

Par ailleurs, lors de certaines animations, la médiathèque peut être amenée à prêter des objets qui ne sont pas des documents écrits (par exemple des jeux en bois, des jeux de société et des disques vinyle...) ; or, le règlement actuel ne prévoit que le prêt de documents. Il est donc proposé de modifier celui-ci pour couvrir ces activités annexes (art. 9 du nouveau règlement considéré sous appellation « tous supports »).

Le Conseil municipal est donc appelé à approuver la nouvelle version du règlement intérieur de la médiathèque.

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur la médiathèque ? Je vous propose de voter. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Unanimité, merci.

Vu le projet de règlement intérieur ci-joint,

Vu l'avis favorable de la Commission culture,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité (26 voix pour),

APPROUVE le règlement intérieur de la médiathèque joint à la présente.

DIT que la présente délibération abroge et remplace la délibération 2019-03-02 du 28 mars 2019.

DÉLIBÉRATION N° 2026-01-03**Opération NEVADA - Acquisition par la Commune des parcelles AO 391, 389 et 406 - Modificatif**

Par délibération 2024-07-08 de la séance du 18/12/2024, le Conseil municipal s'était prononcé sur l'acquisition des espaces publics suite à la création de la résidence NEVADA. En effet, le permis de construire, délivré à la SCI RÉSIDENCE NEVADA pour la construction de la résidence Nevada, prévoyait l'implantation des bâtiments à l'alignement d'un recul imposé par le règlement graphique du PLU, rue Sainte-Barbe et chemin de la Croisette. Cette délibération prévoyait une acquisition à la SCI RÉSIDENCE NEVADA à l'euro symbolique des espaces issus de ce retrait et constituant de fait la nouvelle limite du domaine public.

Depuis lors, les parcelles en question ont été cédées par l'aménageur au syndic de l'opération, à savoir « Les copropriétaires de AO 48 ».

Il est donc nécessaire de reprendre la délibération pour permettre l'acquisition au nouveau propriétaire.

De plus, la délibération initiale avait omis de mentionner un petit morceau de parcelle situé rue Sainte-Barbe.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section AO 406 d'une superficie de 78 m² correspondant au trottoir élargi devant la résidence chemin de la Croisette et de la parcelle cadastrée section AO 391 d'une superficie de 47 m², constituée d'un espace vert planté et de l'accès en pavés à la résidence côté rue Sainte-Barbe et de la parcelle AO 389 de 22 m² correspondant à un morceau de trottoir.

Il sera proposé au Conseil municipal d'approuver les conditions de cession par « Les copropriétaires de AO 48 » à la Commune de ces fonciers et d'autoriser le Maire à signer les actes à intervenir.

M. le Maire : C'est une régularisation du foncier par rapport à l'alignement qu'on avait demandé au départ pour élargir la rue et pouvoir faire les travaux.

S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité (26 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention),

APPROUVE l'acquisition auprès de « Les copropriétaires de AO 48 » des 3 parcelles AO 389, 391 et 406 pour un volume de 147 m² à l'euro symbolique.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans cette affaire et notamment à signer l'acte authentique.

PRÉCISE que les frais relatifs à cette transaction seront pris en charge par la Commune.

DÉLIBÉRATION N°2026-01-04**DÉNOMINATION DE VOIE – Les Jardins de Blaise**

Considérant l'utilité publique de dénommer des voies nouvelles afin de faciliter la localisation des propriétés, la distribution du courrier, l'accès à d'éventuels véhicules de sécurité et à toutes fins utiles, il est proposé de

procéder à la dénomination des voies qui desserviront les logements de l'opération immobilière « les Jardins de Blaise » au lieudit la Vignasse.

Il est proposé, en accord avec les propriétaires et porteurs de projet, de dénommer ces voies nouvelles :

- Avenue Robert BADINTER (l'axe principal reliant l'avenue de Villate au Domaine de l'Espérance) ;
- Rue Joséphine BAKER (la rue reliant l'avenue de Villate à la précédente) ;
- Impasse Caroline AIGLE (l'impasse connectée à la rue Joséphine Baker au Nord de l'opération) ;
- Impasse Gisèle HALIMI (l'impasse connectée à l'avenue Robert Badinter au Sud de l'opération) ;
- Allée des Écoliers (le piétonnier reliant le giratoire des écoles au Nord de l'opération).

Mme GAMBET : La dénomination des voies a été examinée par la commission Urbanisme très tardivement. Vous avez le document sur table.

Considérant l'utilité publique de dénommer des voies nouvelles afin de faciliter la localisation des propriétés, la distribution du courrier, l'accès à d'éventuels véhicules de sécurité et à toutes fins utiles, il est proposé de procéder à la dénomination des voies qui desserviront les logements de l'opération immobilière « les Jardins de Blaise » au lieudit la Vignasse. Il s'agit de la deuxième partie de l'opération la Vignasse au PLU.

Les propositions de la commission Urbanisme, réunie le 19 janvier dernier, en accord avec les propriétaires et porteurs du projet, sont transmises en séance. Vous avez la dénomination de :

- l'avenue Robert Badinter ;
- la rue Joséphine Baker ;
- l'impasse Caroline Aigle ;
- l'impasse Gisèle Halimi.

Et sur proposition de M. MORANDIN, approuvée par la commission Urbanisme, nous avons prévu de donner un nom à une allée piétonne qui va depuis le rond-point jusqu'à un des parkings, qui sera dénommée « allée des Écoliers ».

Mme LAFONT : Je trouve un peu dommage que quand on veut... la commission a eu lieu lundi, j'étais en déplacement professionnel, donc je ne pouvais pas venir. On demande d'avoir l'information avant pour en discuter entre nous et chercher, par exemple, Caroline Aigle, que je ne connais pas.

Mme GAMBET : Je m'excuse, mais en commission Urbanisme, on l'a plusieurs fois déjà proposé, ce nom a déjà été retenu.

Mme LAFONT : Peu importe, en fait, pourquoi vous ne nous envoyez pas l'information gentiment, pour qu'on puisse regarder avant ?

Mme GAMBET : Quelle information ? La commission s'est tenue il y a deux jours.

Mme LAFONT : Oui, on vous avait demandé de l'envoyer suite à la commission, en disant que comme cela, on l'avait avant.

Mme GAMBET : Oui, enfin bon, c'était le soir, le lendemain...

M. le Maire : Il faut rédiger quand même une délibération, et la délibération, on la rédige avant.

Mme LAFONT : Non, juste le plan [passage inaudible 00:54:13]. C'est juste une remarque, on l'a demandé, je trouve que c'était facile à envoyer.

Pour Caroline Aigle, veux-tu bien donner l'information ?

Mme GAMBET : Cela a été indiqué plusieurs fois, c'est une...

M. GAROUSTE : C'est la première femme pilote de chasse, née à Montauban.

Mme GAMBET : Et dont le nom est régulièrement cité par des communes. On le retrouve dans plusieurs communes.

M. le Maire : Et juste une remarque supplémentaire par rapport à ces nouvelles dénominations de voies. J'ai demandé qu'à l'avenir, les panneaux de rue soient didactiques, donc qu'on mette le nom de naissance, le nom de décès, et puis ce qu'a fait la personne. Par exemple, pour Robert Badinter, on mettra « homme politique français », on le fera à chaque fois, donc l'aviatrice... Ils seront un peu plus grands, mais je pense que pour les générations futures, c'est bien, parce que les anciennes voies, on ne sait pas forcément qui est qui, et il faut rechercher, et c'est un petit peu dommage.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques par rapport à ces dénominations de voies ?

Mme LAFONT : Dans certaines parties, il y a des logiques un peu thématiques, on va dire. Est-ce que cela, c'est une [passage inaudible 00:55:19] ? Enfin, elle vaut ce qu'elle vaut, c'est une question ouverte.

Mme GAMBET : C'est aussi une question qui a été débattue plusieurs fois en commission. Actuellement, il y avait effectivement des choses très locales. On a considéré que dans la Commune, il était intéressant d'avoir quand même des noms de personnes qui étaient vraiment célèbres, qui avaient une action publique reconnue, et donc il y a eu une évolution là-dessus.

M. le Maire : Et puis surtout, ce qui avait été débattu en commission, me semble-t-il, c'est qu'il y avait un déficit de noms féminins sur les noms de voies, et c'est pour cela qu'on rajoute beaucoup plus de noms féminins que de noms masculins.

Je vous propose de voter. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité (26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention),

DÉNOMME les voies internes de l'opération « Les jardins de Blaise » :

- Avenue Robert BADINTER (l'axe principal reliant l'avenue de Villate au Domaine de l'Espérance) ;
- Rue Joséphine BAKER (la rue reliant l'avenue de Villate à la précédente) ;
- Impasse Caroline AIGLE (l'impasse connectée à la rue Joséphine Baker au Nord de l'opération) ;
- Impasse Gisèle HALIMI (l'impasse connectée à l'avenue Robert Badinter au Sud de l'opération) ;
- Allée des Écoliers (le piétonnier reliant le giratoire des écoles au Nord de l'opération).

CHARGE le Maire ou son représentant de procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

RENDU COMPTE DES DÉCISIONS

Il sera rendu compte des décisions prises par le Maire en vertu de la délibération de délégation au Maire en application de l'article L. 2122-22 du CGCT prise lors du Conseil municipal du 15 octobre 2024 :

- Décision 2025-49 portant dépôt d'un dossier de déclaration préalable pour la création d'une centrale photovoltaïque sur les ateliers municipaux ;
- Décision 2025-50 portant demande d'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2026 pour l'extension et le réaménagement du restaurant scolaire au groupe scolaire Jean Jaurès ;
- Décision 2025-51 portant virement de crédits fongibilité 2025-1 ;
- Décision 2025-52 portant virement de crédits fongibilité 2025-1 abrogeant et remplaçant la décision 2025-51 ;
- Décision 2025-53 portant avenant n° 2 au marché de travaux pour le parc de la Mairie lot n° 1 avec GUINTOLI ;
- Décision 2025-54 portant adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires 2026-2029 du CDG31 ;

- Décision 2026-01 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation du restaurant scolaire ;
- Décisions 51-2025 à 57-2025 portant purge du droit de préemption.

M. le Maire : Compte rendu des décisions :

- une déclaration préalable pour la création d'une centrale photovoltaïque sur les ateliers municipaux, le marché a été attribué ;
- une demande d'attribution d'une subvention au titre de la DETR pour l'extension et le réaménagement du restaurant scolaire ;
- des virements de fongibilité entre deux articles ;
- l'avenant de travaux au parc de la Mairie pour GUINTOLI sur la partie arrière du parc qui est en cours de réalisation ;
- une décision pour l'adhésion à un groupement d'assurances ;
- l'attribution du marché pour la maîtrise d'œuvre pour l'extension du restaurant scolaire ;
- des droits de préemption, et pas de remarques particulières par rapport à la Commune, pas de préemption sur les biens vendus.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire : Il y avait des questions diverses.

Mme MARTY : La première était sur la dangerosité des cheminements piétons/cycles, avenue de la Gare. Nous alertons de nouveau le Conseil municipal sur les aménagements dits « piétons-cycles » réalisés par simple marquage au sol sur des trottoirs. Ces aménagements ont créé, à plusieurs intersections avec STOP et sans visibilité, des situations dangereuses. Des cycles/trottinettes débouchent à vitesse élevée depuis des zones non visibles, exposant les conducteurs, pourtant à l'arrêt réglementaire, à un risque d'accident, tout particulièrement au niveau du chemin de la Gare. La circulation des cycles sur trottoir est interdite sauf aménagement et signalisation conformes au Code de la route.

Il convient de signaler ce danger, cette absence de priorité, aux cyclistes, par des moyens adéquats, y compris sur les autres cheminements piétons/cycles de la Commune. Beaucoup vont vite, se croyant sur une « piste cyclable/voie verte » avec le plein droit d'y circuler. Nous sommes personnellement au courant de plusieurs incidents (cinq cas, impliquant majoritairement des jeunes) ; ce qui laisse à penser que le nombre total de cas est très important. Cela montre le risque élevé possible d'un accident majeur que nous pointons à nouveau.

La Commune doit agir. Nous demandons que cette alerte soit inscrite au procès-verbal et que des mesures correctives immédiates soient prises.

Un document du Cerema vous est transmis pour appuyer notre propos.

M. MIJOLE : Effectivement, on a bien reçu votre question et on a bien lu le texte du Cerema. En parallèle, nous avons demandé une analyse auprès du Muretain Agglo, qui nous conseille sur ce sujet-là. Et dès que nous aurons reçu l'analyse, nous vous présenterons les résultats lors d'une prochaine réunion de la commission Mobilité.

Mme LAFONT : Cheminement piéton/cycle le long du Haumont. Nous nous réjouissons de la création de ce cheminement, qui sera fort utile en particulier pour les collégiens.

Nous nous inquiétons, par contre, au sujet des choix faits pour sa réalisation : nous avons constaté la présence de graves bitumeuses sur la zone, alors qu'il s'agit d'un matériau polluant et imperméable. La proximité immédiate du Haumont devrait conduire à exclure l'usage d'un tel matériau.

Nous nous étions inquiétés de l'impact des travaux sur les berges au dernier Conseil municipal, et il nous avait été répondu par la majorité municipale que les berges n'étaient en rien impactées. Nous constatons que les berges ont été endommagées par les travaux. Qu'est-il prévu maintenant ?

M. GAROUSTE : Les berges n'ont pas été endommagées, n'ont pas été touchées, mais les travaux qui ont été réalisés permettent un alignement de la bordure supérieure et ces travaux d'alignement seront prolongés sur la partie restante. Donc, l'herbe et la végétation repousseront sans problème dès le printemps.

Mme LAFONT : Qu'appelles-tu « travaux d'alignement » ?

M. GAROUSTE : C'est la bordure supérieure de la piste cyclable, qui sera du côté de la berge, qui va être alignée tout le long du Haumont.

Mme LAFONT : Les berges seront donc touchées quand même.

M. GAROUSTE : Non.

M. le Maire : Si vous regardez les travaux encore en cours, allez voir, je vous invite à aller voir, il y a eu un petit peu d'affaissement, parce qu'effectivement, ils sont partis avec des bulldozers, etc. Donc, il faut qu'ils rattrapent un petit peu la terre qui est au bord pour aligner le dessus.

M. GAROUSTE : En fait, ils raclent l'herbe, donc on a l'impression que la berge a été touchée, mais ce n'est pas le cas. C'est juste la terre qui s'est effondrée sur le haut de la berge, puis remontée.

M. le Maire : Il faut que ce soit plat, sinon ce n'est pas bon.

Mme LAFONT : Tant que l'herbe n'est pas là, ça ne tient plus.

M. le Maire : Même si on s'y met en hiver, ça va repousser naturellement.

M. GAROUSTE : Ça va quand même repousser, on n'est pas en plein été.

Mme LAFONT : Oui, mais on est très près du Haumont.

M. le Maire : Oui, on le savait.

OK, il y avait une autre question sur le parc de la Mairie, à nouveau.

Mme LAFONT : Les cheminements réalisés semblent drainants, ce dont nous nous réjouissons. Par contre, nous constatons que ces cheminements sont fissurés : est-il prévu de mettre [passage inaudible 01:01:15], car c'est une première couche et il y a une deuxième ? Sinon, si c'est l'état définitif, qu'est-il prévu pour y remédier, car ce n'est pas nouveau ?

M. GAROUSTE : Je pense qu'on répond à la question, mais le matériau utilisé est du sable posé avec un liant – c'est pour cela que vous voyez des fissures – qui va se détruire dans le temps pour redevenir du sable. Il sera stabilisé entre les bordures enherbées. C'est du sable avec un liant. C'est pour cela que vous voyez des fissures, mais ça va être du sable au final partout.

M. le Maire : Enfin, il y a une autre question.

Mme LAFONT : Un tract de campagne électorale a été diffusé par notre Maire, Philippe GUERRIOT, et son équipe « Pins-Justaret Demain », en même temps que le magazine. L'imprimeur est le même que celui du magazine. Nous demandons à consulter la facture du tract, je suppose que c'est bon, mais je ne sais pas.

Je précise quand même que certains l'ont eu à l'intérieur du magazine en période électorale.

Mme GAMBET : Non, je ne crois pas.

M. le Maire : Je vais répondre à la question. Ces questions ne concernent pas la Commune et la Municipalité n'a pas vocation à y répondre. Si vous avez des questions à poser, posez-les aux candidats, mais les candidats n'ont aucune obligation de vous répondre. En tout cas, vous n'êtes pas un tribunal, on n'a pas à vous montrer de facture et on n'a pas à vous répondre.

Mme LAFONT : Cela nous intéresse dans le cadre de la Commune. On nous dit que ce n'est pas la Commune qui a payé.

M. le Maire : Oui, mais ce n'est pas à la Commune de répondre à cela.

Mme LAFONT : Par ailleurs, la moitié des élus de notre groupe n'a pas eu le tract dans sa boîte aux lettres. On se demandait si c'était une erreur ou un oubli de distribution.

M. le Maire : Vous savez comment c'est. Il y a des élus qui distribuent quand ils le peuvent. Il y a des personnes qui travaillent, et elles font comme elles peuvent. Il y en a qui ont pu le faire. Il y en a qui n'ont pas pu le faire. Il y a d'ailleurs des personnes de votre groupe qui distribuaient des documents et, des fois, elles les distribuaient 15 jours après les autres. Donc, chacun fait comme il peut.

Mme LAFONT : On avait eu le magazine et pas le tract.

M. le Maire : Chacun fait comme il peut, c'est ce que je dis.

Mme X [01:03:42] : À certains endroits où on a distribué le magazine, on a fait le tract après.

M. le Maire : Ce n'était pas forcément la même personne.

L'ordre du jour est épuisé. On termine là. Juste pour vous dire que le prochain Conseil aura lieu le 18 février, c'est un mercredi et ce sera sur le budget. Merci à tous et bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 01.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 18/02 pour le vote du budget.

Liste des Délibérations	
Délibération n° 2026-01-01	Budget 2026 – Débat d'Orientations Budgétaires
Délibération n° 2026-01-02	Médiathèque – Modification du Règlement intérieur
Délibération n° 2026-01-03	Foncier – Modification de la délibération acquisition espaces publics NEVADA
Délibération n° 2026-01-04	Dénomination de voies – Les Jardins de Blaise

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Philippe GUERRIOT

Anne-Marie ABADIE